



ASSEMBLEE MUNICIPALE DU 8 DÉCEMBRE 2022

BIENVENUE



L'assemblée a été convoquée,
dans les délais légaux, dans la
Feuille officielle d'avis du
district de Courtelary no 40 du
4 novembre 2022 ainsi que par
distribution par tout-ménage



Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens et diverses taxes 2023
2. Discuter et approuver la modification de l'art. 3 de l'Ordonnance d'organisation de la Crèche Les Razmokets
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation des systèmes centralisés de récolte des déchets ménagers (Molok conteneurs semi-enterrés)
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'aménagement d'un centre de collecte intercommunal des déchets carnés sur la parcelle 247
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la réfection du cimetière et la création d'un jardin du souvenir



7. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 100'000.-pour la réfection de la route des Sauges et du pont (tronçon depuis les anciens abattoirs jusqu'au bâtiment no 133 Route des Sauges)
8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8 (1^{er} étage ouest)
9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 80'000.- (assemblée municipale du 05.12.2019) et du crédit additionnel de CHF 20'000.- (assemblée municipale du 10.12.2020) pour la rénovation des balcons de l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8
10. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour l'entretien des routes de montagnes, pour la période 2018 – 2021 (assemblée municipale du 07.12.2017)
11. Informations
12. Divers



Selon l'art. 31 du Règlement d'organisation de Sonvilier, l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux dans la Feuille d'avis officielle du district de Courtelary no 40 du 4 novembre 2022, ainsi que distribuée par tout-ménage



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-commandant des Sapeurs pompiers d'Erguël, M. Lavanchy, participe à cette assemblée pour la présentation du point 3 de l'ordre du jour.

Afin de le libérer des débats de l'assemblée concernant le budget, il est proposé de traiter cette demande de crédit en début d'assemblée.



Suppression du point 2 de l'ordre du jour :
«Discuter et approuver la modification de l'art.
3 de l'Ordonnance d'organisation de la Crèche
Les Razmockets»

La modification du règlement d'organisation
de la Crèche ayant été validée en assemblée
en 2020, la modification de l'Ordonnance est
de la compétence du Conseil communal. Ce
point peut donc être retiré.



1. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël

M. Michel Weishaupt et M. Lavanchy

Professionnalisation de la fonction de commandant





Les tâches principales du commandant

Est responsable de la bonne marche du syndicat et assure un rythme de conduite tout au long de l'année

Responsable de l'information générale et régulière avec les autorités ainsi qu'au sein du CSP

Est le représentant du syndicat auprès des autorités, institutions et autres tiers

A la responsabilité de toutes les interventions, même si il en délègue la gestion

Est le responsable financier du syndicat, suit et respecte le budget

Dispense de l'instruction et s'assure que la formation soit en adéquation avec les prescriptions cantonales

Effectue le service de piquet



Futur organigramme du syndicat

Représentants des
communes affiliées

Assemblées
des délégués

Membres des
conseils
municipaux des
communes affiliées

Conseil du
syndicat

Sapeurs-pompiers
(Composé comme
le conseil actuel)

Commission
des sapeurs-
pompiers



Coûts de cette professionnalisation

Crédit d'engagement: 130'000 CHF

Salaire mensuel pour le calcul (Classe 20): ~ 8'600 CHF

Augmentation réelle des charges: 80'000 CHF

Augmentation des charges par commune:

La Ferrière: 5'920 CHF

Renan: 8'080 CHF

Villeret: 9'920 CHF

Sonvilier: 11'280 CHF

St-Imier: 44'800 CHF





Questions





**~~2. Discuter et approuver la
modification de l'art. 3 de
l'Ordonnance d'organisation de
la Crèche Les Razmokets~~**

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR



3. Discussion et approbation du budget 2023

Mme Annemarie Zimmermann,
conseillère municipale responsable des
finances

Mme Barbara Hertig,
administratrice des finances



Planification financière et investissements prévus en 2023

Mme Annemarie Zimmermann, conseillère
municipale responsable des finances



Investissements prévus en 2023

0. Services généraux

Réfection salle communale	Fr	230'000.00
---------------------------	----	------------

2. Formation

Rénovation place extérieure halle de gym	Fr	65'000.00
--	----	-----------

Subvention cantonale	Fr	– 20'000.00
----------------------	----	-------------

Investissements nets :	Fr	45'000.00
-------------------------------	-----------	------------------

6. Transports et télécommunications

Réfection routes du villages	Fr	49'000.00
------------------------------	----	-----------

Réfection divers escaliers communaux	Fr	50'000.00
--------------------------------------	----	-----------

Réfection routes des Sauges – abattoirs direction St-Imier	Fr	290'000.00
--	----	------------

Etape (PGA) route cantonale Fritz-Marchand ouest	Fr.	250'000.00
--	-----	------------

Réfection routes de montagne – Envers-Les Places	Fr	380'000.00
--	----	------------

Viabilisation est village parcelles 247,646,674 et 689	Fr	331'500.00
--	----	------------

Subventions Confédération/Canton routes de Montagnes	Fr	- 200'000.00
--	----	--------------

Subvention communale route des Sauges	Fr	- 45'000.00
---------------------------------------	----	-------------

Total Transports et télécommunication	Fr	1'105'500.00
--	-----------	---------------------



Investissements prévus en 2023

•Suite :

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - Alimentation en Eau

Valorisation des sources	Fr.	100'000.00
Etape (PGA) Route cantonale Fritz-Marchand ouest	Fr.	200'000.00
Viabilisation est village – parc. 247, 646, 674 et 689 EP-EU	Fr.	200'000.00
Projet centre régional déchets carnés	Fr.	320'000.00
Pose de Moloks	Fr.	80'000.00
Aménagement Ecopoint communal	Fr.	50'000.00
Réaménagement du cimetière (partie 1/3)	Fr.	120'000.00
Total Protection environnement et aménagement territoire	Fr.	1'070'000.00

8. Economie publique

Viabilisation éclairage est village parc. 247, 646, 674, 689	Fr.	18'500.00
--	------------	------------------

Total investissements nets prévus en 2023 **Fr. 2'469'000.00**



Planification financière 2023-2027

	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
Investissements CG	- 2'469'	- 1'079'	- 309'	- 279 '	- 49'
Fonctionnement	- 399'	- 358'	- 158'	- 35'	+29'
Charges induites	- 150	- 187	- 194'	- 194'	-194'
Fortune	2'434'	2'084'	1'774'	1'589'	1'469'



Budget 2023

Madame Annemarie Zimmermann
conseillère municipale responsable des finances



Quotité d'impôt / taxes 2023

Le budget 2023 a été calculé avec une quotité d'impôt baissée de 1/10, soit **2.07** au lieu de 2.17

Les autres taxes restent inchangées :

➤ Taxe immobilière à 1.160/00

➤ **Taxe des déchets / village :**

Personne seule/ Fr. 115.- + TVA 7.7%

Couple Fr. 230.- + TVA 7.7%

Entreprises Fr. 50.- + TVA 7.7%



Quotité d'impôt / taxes 2023

➤ Taxe des déchets / montagne :

Personne seule/ Fr. 88.- + TVA 7.7%

Couple Fr. 175.- + TVA 7.7%

➤ Taxe déneigement / montagne

Par ménage : Fr. 100.-



Quotité d'impôt / taxes 2023

➤ Eau propre

Taxe de base/appartement : Fr. 160.- + TVA 2.5%

Taxe de base par compteur: Fr. 130.- + TVA 2.5%

Prix m3 Fr. 2.75 + TVA 2.5%

➤ Eau usée

Taxe de base : Fr. 150.- + TVA 7.7%

Prix m3 Fr. 1.75 + TVA 7.7%

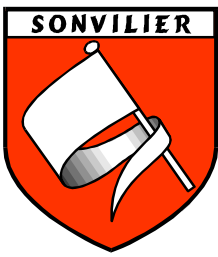


Quotité d'impôt / taxes 2023

➤ **Taxe des chiens annuelle :**

Village : Fr. 50.- + CHF 2.– pour la médaille

Montagne : Fr. 30.- + CHF 2.- pour la médaille



MCH2

- Limite d'activation des investissements fixée à Fr 20'000.00 pour les immobilisations
- Patrimoine administratif existant de Fr. 1'871'540.00 à fin 2015, amorti sur une période de 16 ans, soit 6.25%, ce qui correspond à Fr. 116'971.25 par année.

À fin 2022, Fr. 935'770.00 auront été amortis.



Budget 2023 - résumé

Vue d'ensemble

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes annuels 2021
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-372'400.00	-296'900.00	-39'442.99
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-179'000.00	-166'400.00	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-193'400.00	-130'500.00	-39'442.99
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	2'291'200.00	2'209'500.00	2'403'370.95
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	29'700.00	23'900.00	38'052.90
Taxe immobilière (GM4021)	4021	165'000.00	160'000.00	164'152.05
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	2'469'000.00	2'932'100.00	936'663.95



Budget selon fonction 1/3

		Budget 2023		Budget 2022	
0	Administration générale	694 700.00	93 900.00	685 700.00	133 300.00
			600 800.00		552 400.00
1	Ordre et sécurité publique, défense	143 550.00	96 800.00	156 000.00	91 500.00
			46 750.00		64 500.00
2	Formation	1 474 400.00	219 900.00	1 484 100.00	225 450.00
			1 254 500.00		1 258 650.00
3	Culture, sports et loisirs, églises	83 600.00	3 100.00	78 300.00	4 100.00
			80 500.00		74 200.00



Budget selon fonction 2/3

		Budget 2023		Budget 2022	
4	Santé	21 700.00	5 200.00	18 800.00	4 700.00
			16 500.00		14 100.00
5	Sécurité sociale	1 747 150.00	596 000.00	1 798 150.00	663 900.00
			1 151 150.00		1 134 250.00
6	Transports et communications	651 400.00	51 400.00	608 400.00	45 300.00
			600 000.00		563 100.00



Budget selon fonction 3/3

		Budget 2023		Budget 2022	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	978 250.00	948 900.00	914 800.00	891 200.00
			29 350.00		23 600.00
8	Economie publique	65 100.00	59 500.00	63 700.00	54 700.00
			5 600.00		9 000.00
9	Finances et impôts	1 103 250.00	4 888 400.00	951 300.00	4 645 100.00
		3 785 150.00		3 693 800.00	

Total

6 963 100.00 6 963 100.00 6 759 250.00 6 759 250.00



Alimentation en eau

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	388'300.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	282'100.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-106'200.00

Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	7'800.00
Résultat provenant de financements	CHF	7'800.00

Résultat opérationnel	CHF	-98'400.00
-----------------------	-----	------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-98'400.00
--	------------	-------------------



Traitement eaux usées

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	336'500.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	261'200.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-75'300.00

Charges financières (GM34)	CHF	500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	11'800.00
Résultat provenant de financements	CHF	11'300.00

Résultat opérationnel	CHF	-64'000.00
-----------------------	-----	------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-64'000.00
--	------------	-------------------



Gestion des déchets

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	206'100.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	178'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-28'100.00

Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	1'600.00
Résultat provenant de financements	CHF	1'600.00

Résultat opérationnel	CHF	-26'500.00
-----------------------	-----	------------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-26'500.00
--	------------	-------------------



Service du feu

Gestion service du feu

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	84'700.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	80'200.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-4'500.00

Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00

Résultat opérationnel	CHF	-4'500.00
-----------------------	-----	-----------

Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	-4'500.00
--	------------	------------------



Budget 2023

1. Proposition du conseil communal pour 2023

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux 2.07
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière 1.16‰
- c) Approbation du budget 2023, qui se compose comme suit:



		Charges	Revenus
Compte global	CHF	6'824'400.00	6'452'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	372'400.00
 Compte général	CHF	 5'808'300.00	 5'629'300.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	179'000.00
 FS Alimentation en eau	CHF	 388'300.00	 2 89'900.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	98'400.00
 FS Traitement eaux usées	CHF	 337'000.00	 273'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	64'000.00
 FS Gestion des déchets	CHF	 206'100.00	 179'600.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	26'500.00
 FS Service du feu	CHF	 84'700.00	 80'200.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	4'500.00



Budget 2023

Le budget, les investissements et la planification
financière
ont été acceptés par le conseil municipal en
séance du 18 octobre 2022



Budget 2023

Merci de votre attention !
Avez-vous des questions ?





4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation des systèmes centralisés de récolte des déchets ménagers (conteneurs semi-enterrés Molok)

M. Michel Weishaupt



- Ce projet découle d'une réflexion globale avec Vadec sur l'enlèvement des déchets ménagers
- La collecte des déchets est une solution régionale de part l'uniformisation des tournées de collecte par une même entreprise
- Plusieurs communes du Vallon étudient une solution similaire



- Cette solution permet une rationalisation de la collecte par la limitation des trajets du camion
- On peut également relever l'aspect écologique de la collecte par la réduction des transports en plus de l'économie de coûts, mais il faut noter que le compte des déchets ne s'autofinance pas encore à l'heure actuelle
- L'implantation des conteneurs semi-enterrés (Moloks) a été définie par des impératifs techniques pour la vidange par camion



- Le nombre de 8 Moloks est recommandé par Vadec en fonction du nombre d'habitants
- La collecte sera dès lors assumée par un intervenant externe et libérera les voyers communaux de cette tâche (estimation du gain de temps env. 130 heures annuelles)
- Les nuisances olfactives sont fortement réduites du fait de la vidange régulière des moloks



La problématique des sacs déposés sur la voie publique le soir précédent sera de fait réglée



Situation des montagnes : Mont-Soleil et Chaux-d'Abel

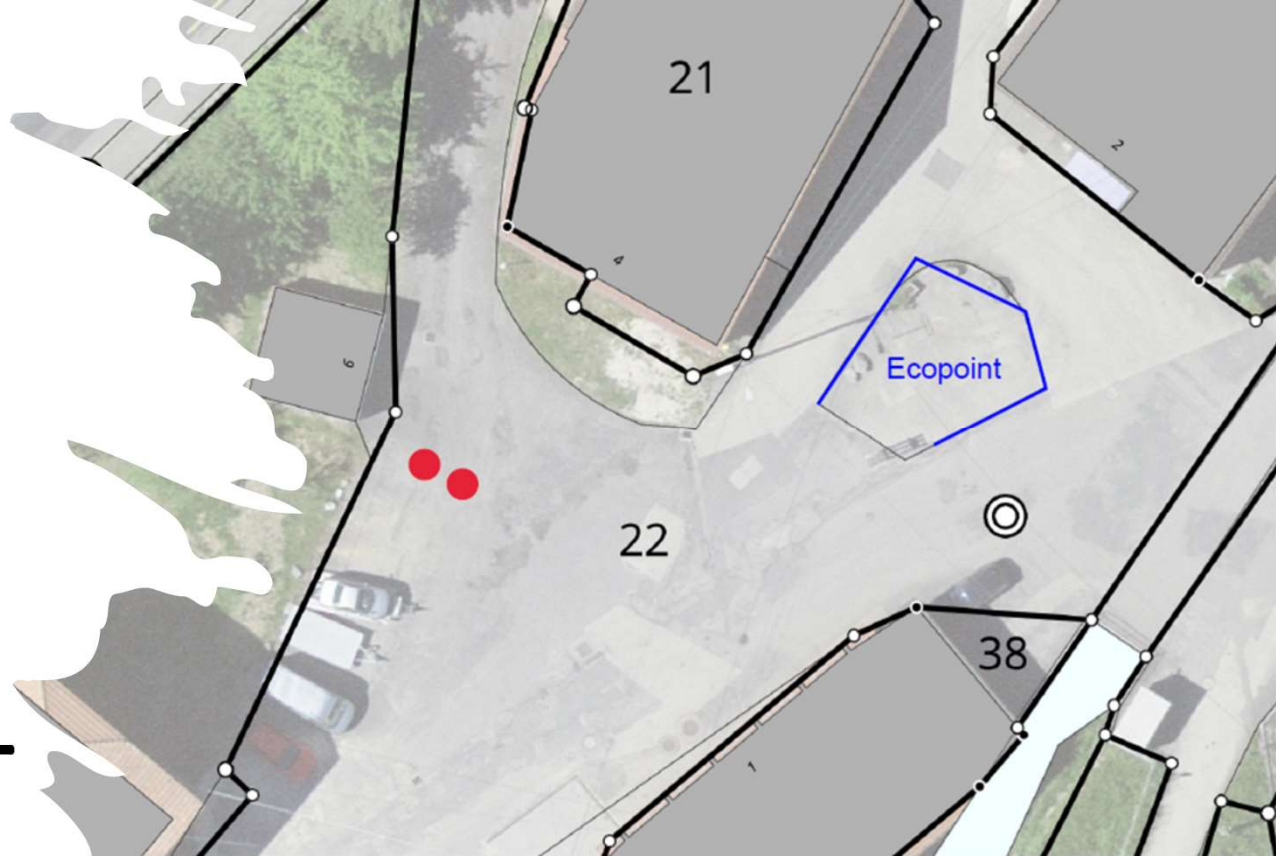
Une réflexion est engagée pour la collecte des déchets hors village.

La situation en zone agricole, donc soumise à autorisation de l'Office des affaires communales demande plus d'investigations.

Les citoyens concernés seront consultés dans ce projet.

POINT NO 1

PARCELLE 221



Rue des
Brues



POINT NO 2

**PARCELLE
128**

**Place du
Collège**



POINT NO 3

**PARCELLE
155**

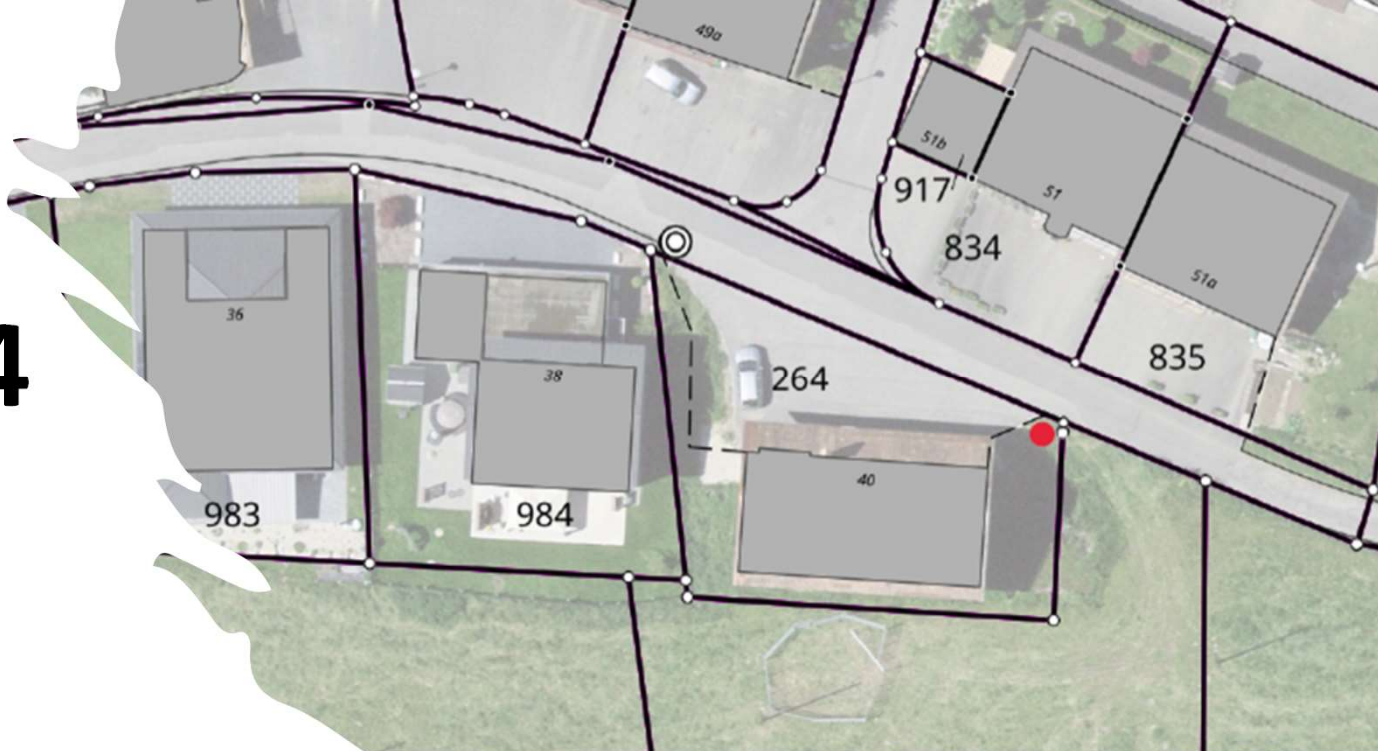
**Rue de la
Gare**



POINT NO 4

**PARCELLE
264**

**Route des
Sauges**





5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'aménagement d'un centre de collecte intercommunal des déchets carnés sur la parcelle 247

Mme Rosemarie Jeanneret, Maire



But du projet

- Collecte régionale centralisée des déchets carnés pour les animaux de 1kg à 200 kg (obligation légale pour les communes)
- Les containers sont entreposés dans des locaux réfrigérés à 4 degrés
- La vidange des containers a lieu 1 x/semaine pour transports et incinération au centre de Lyss



Historique

- Jusqu'en 2016 collecte des déchets carnés aux anciens abattoirs de Saint-Imier
- Interdiction prononcée par l'Office vétérinaire cantonal d'utiliser les lieux et mise en place d'une nouvelle solution à Villeret aux abords de la STEP (dès janvier 2017)



Historique

- Nouvelle interdiction prononcée d'utiliser la solution mise en place à Villeret et autorisation provisoire d'utiliser à nouveau les anciens abattoirs de Saint-Imier dans l'attente d'une nouvelle solution pérenne (dès le 26 juin 2017)
- 2017 : Réactivation du groupe de travail pour un projet de faisabilité d'un nouveau centre réunissant les communes depuis La Ferrière à Cortébert



Historique

- Dénonciation de la convention par la Municipalité de Saint-Imier pour le 31 décembre 2021, les locaux utilisés pour la collecte des déchets carnés étant appelés à être réaffectés à d'autres fins par la Municipalité de St-Imier

Dès janvier 2022 :

- Mise en place d'une solution transitoire avec le Centre de collecte des déchets carnés de Montmollin/NE (exception hors canton)

PROJET

**PARCELLE
247**









2 / 2

Ouvrage

de Sonvilier
allée 1
lier

Plans

Plan d'avant-projet



Echelle 1:100
Format A3
Plan n° 101
Dess. RP/SS

Date 24.03.2022
Modif 24.06.2022
Modif

Ouvrage

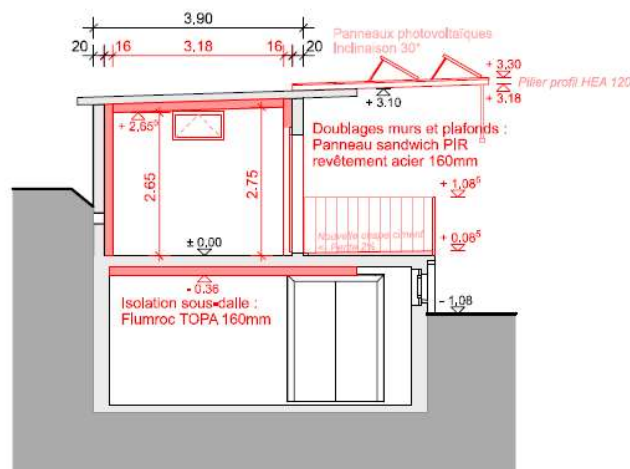
Transformation d'un bâtiment existant
Rue de la Gare 30 - 2615 Sonvilier

1047

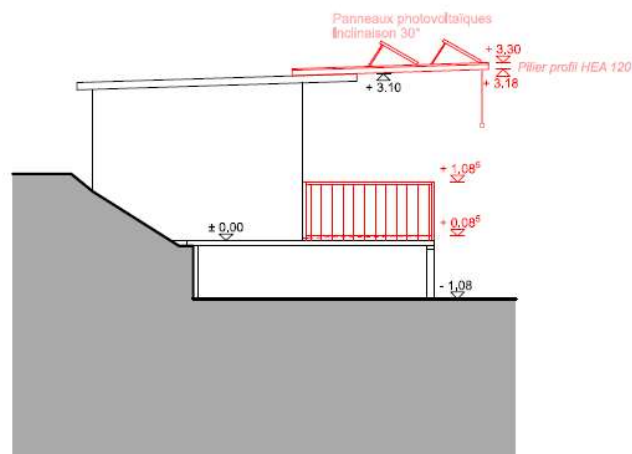


MBR A

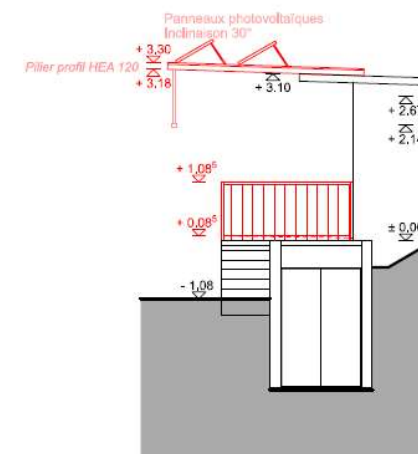
Esplanat
032 942 86



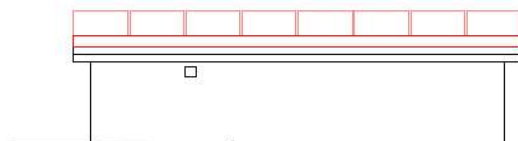
Coupe A-A



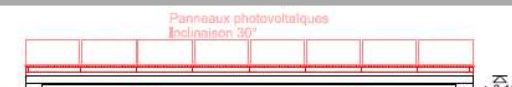
Façade Ouest

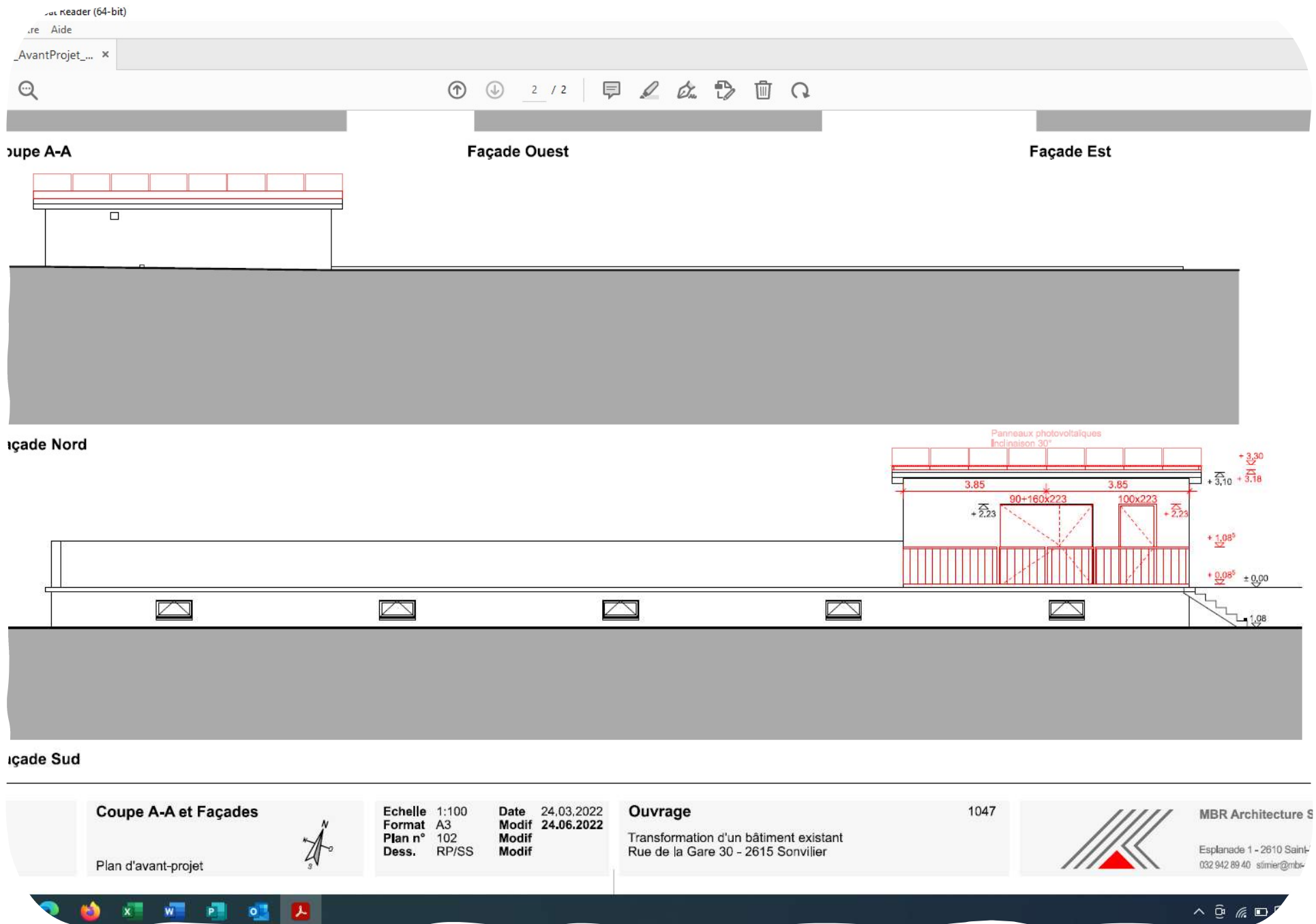


Façade Est



Façade Nord





Container sur roulettes avec couvercle





Estimation des coûts

- Le projet est estimé à CHF 320'000.–
- Ceci comprend notamment :
 - Etanchéité de la dalle
 - La mise aux normes des locaux pour accueillir le centre de collecte des déchets carnés
 - Le raccordement électrique et la mise aux normes pour l'alimentation en eau et l'élimination des eaux usées
 - La pose de panneaux solaires
 - Les différentes taxes et émoluments liés au projet
 - L'équipement nécessaire à l'exploitation du centre



Répartition des coûts

Sonvilier :

- mise aux normes et assainissement du bâtiment existant

Sonvilier et Communes du Vallon (de la Ferrière à Cortébert) :

- Équipements techniques du centre de collecte
- Une convention qui définit toutes les modalités est en phase de travail entre toutes les communes partenaires



Un fond avait été créé il y a plusieurs années par les communes partenaires, avec un règlement, en vue de la création d'un futur centre de collecte intercommunal des déchets carnés. Il est alimenté à parts égales par toutes les communes chaque année.

Après réalisation du projet, ce fond sera maintenu et destiné à la réserve pour l'entretien des installations.



Faisabilité du projet

- L'OACOT a donné un préavis positif après avoir vu les plans du projet.
- L'office vétérinaire cantonal a également donné un préavis favorable



**6. Discuter et approuver un
crédit d'engagement de CHF
320'000.- pour la réfection du
cimetière et la création d'un
jardin du souvenir**

M. Jean Siegenthaler, conseiller communal



Les lieux n'ayant pas bénéficié d'un entretien régulier ces dernières années, une réflexion globale s'est avérée nécessaire.

Ce projet a été mené de concert avec le Service des monuments historiques du canton de Berne, la chapelle étant inscrite comme Objet C, digne de protection, au recensement architectural. Le site global est considéré comme à protéger.

La création d'un jardin du souvenir est devenue une évidence au regard des changements d'habitudes dans les rites funéraires.

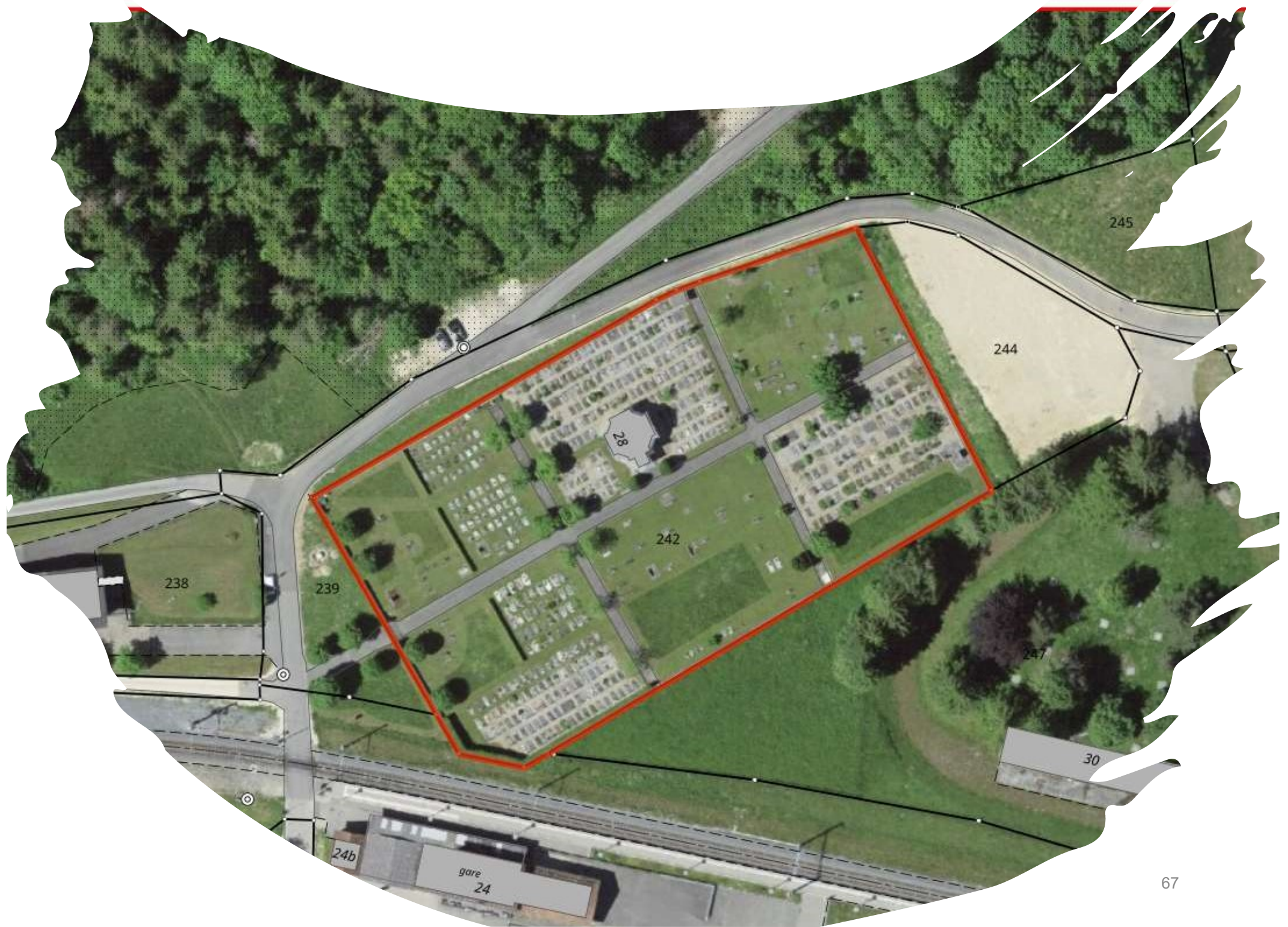


Les travaux débuteront en 2023 et seront réalisés sur 3 ans. Ils concernent :

- Réfection du mur d'enceinte et de la haie
- Réfection du portail d'entrée
- Remise en état des cheminements et nettoyage des bordures
- Rénovation de la chapelle et réaménagement des alentours
- Création du jardin du souvenir



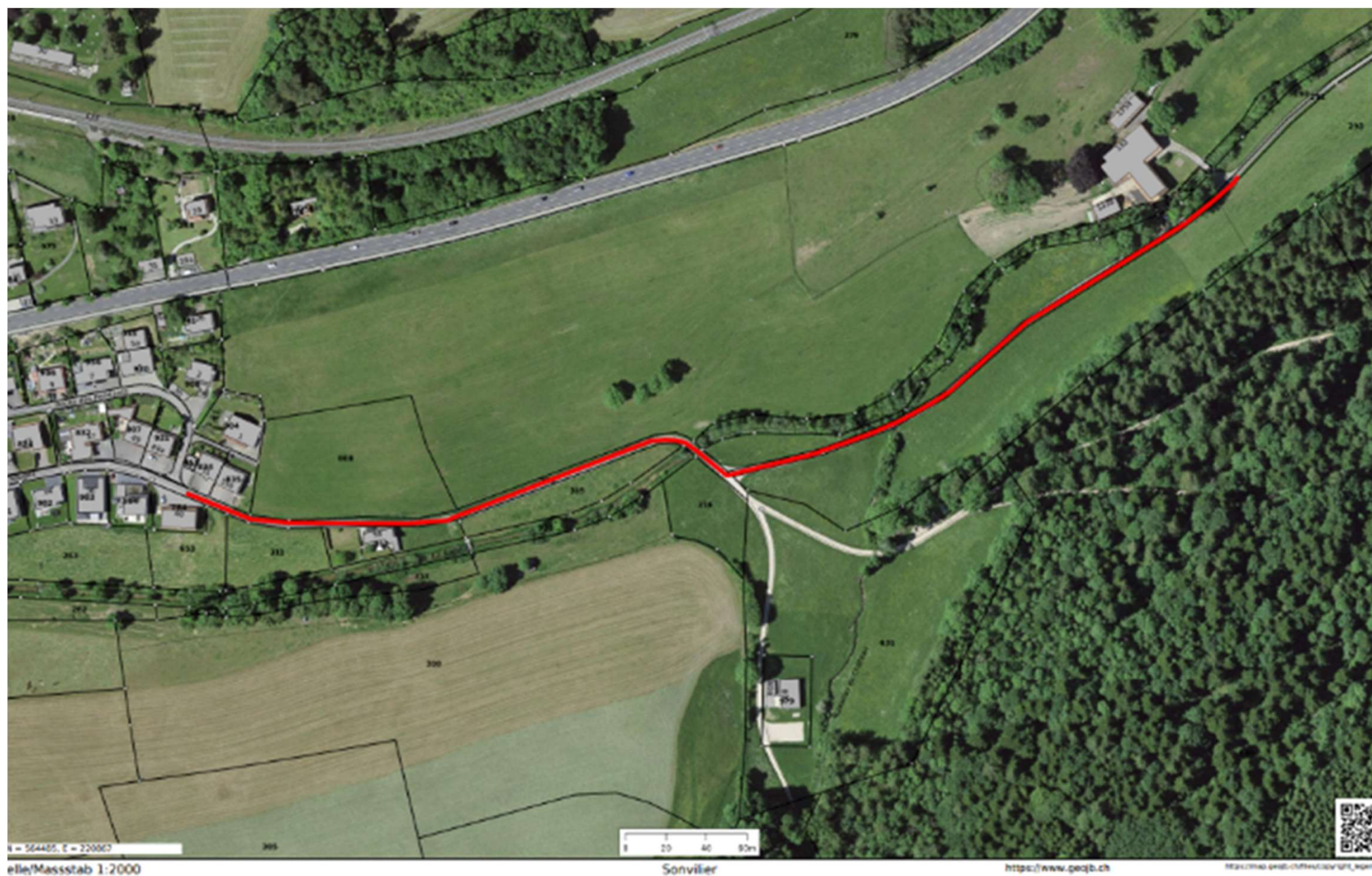
Le règlement d'organisation du service des inhumations qui date de 1990 (dernière modification en 2003) et le tarif bénéficieront également d'une version actualisée qui sera soumise au vote lors d'une prochaine assemblée communale.





7. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 100'000.-pour la réfection de la route des Sauges et du pont (tronçon depuis les anciens abattoirs jusqu'au bâtiment no 133 Route des Sauges)

M. Jean Siegenthaler, conseiller communal





Un premier crédit de CHF 190'000.- a été accepté par l'assemblée communale du 9 décembre 2021.

Le crédit additionnel demandé ce soir découle des éléments suivants :

- augmentation générale 2022 des prix des matériaux
- stabilité du pont : induit une collaboration avec un bureau d'ingénieurs spécialisé pour répondre à la complexité des aspects techniques



- les sondages réalisés dans la route ont démontré que le coffre n'est pas assez large sur certains tronçons
- pour une largeur de route finie à 3 m, le coffre doit être de 4m pour assurer la stabilité et éviter une dégradation du revêtement
- la participation de CHF 45'000.- de EauVallon fera partie intégrante du décompte final



8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8 (2è étage ouest)

M. Michel Maurer, conseiller communal



Avec le programme de législature du Conseil communal, celui-ci a adopté une politique d'entretien et de rénovation régulière des locatifs communaux.

L'appartement du 2^e étage ouest était occupé depuis plus de 20 ans par les mêmes locataires et nécessite une rénovation complète avant la remise en location.







9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 80'000.- (assemblée municipale du 05.12.2019) et du crédit additionnel de CHF 20'000.- (assemblée municipale du 10.12.2020) pour la rénovation des balcons de l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8

M. Michel Maurer, conseiller communal



Arrêté de comptes

Rénovation des balcons – Immeuble rue Ferdinand-Gonseth 8

Crédit demandé	05.12.2019	Fr.	80'000.00
+ crédit additionnel AC du	10.12.2020		<u>20'000.00</u>
Total		Fr.	100'000.00
Travaux de rénovation divers			
(location d'échafaudage, maçonnerie, peinture, ferronnerie)			
			108'144.65
Total dépenses			108'144.65
Différence			
8'144.65			+



Les crédits ont été acceptés en 2019 et 2020.

La réalisation des travaux s'est terminée en 2022 et le dépassement de crédit de CHF 8'144.65 s'explique par l'augmentation importante du coût des matériaux cette année.







10. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour l'entretien des routes de montagnes, pour la période 2018 – 2021 (assemblée municipale du 07.12.2017)

M. Jean Siegenthaler, conseiller communal



Dépenses

Subventions Confédération	282'438.00
---------------------------	------------

Indemnisation Juvent	40'000.00
----------------------	-----------

Total dépenses	Fr	280'787.25
-----------------------	-----------	-------------------



Au 1^{er} janvier 2022, sur le crédit de 900'000.--, des travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 939'231.25 sur une longueur de 5270 mètres.

Les travaux ont été réalisés sur 4 ans, le coût des matériaux a subi des augmentations dans l'intervalle.

Les subventions suivantes ont été obtenues :



Confédération	2018	Fr.	127'262.00
	2020	Fr.	155'176.00
Canton	2018	Fr.	249'210.00
	2021	Fr.	86'796.00
Contribution Juvent	2017	<u>Fr.</u>	<u>40'000.00</u>
Subventions totales reçues		Fr.	658'444.00



11. Informations



Economies d'énergie

Mesures du Conseil communal

- installation parcimonieuse des décorations de Noël dans l'espace public
- diminution du chauffage dans les bâtiments communaux
- utilisation rigoureuse de l'éclairage dans les bâtiments communaux
- les habitants des locatifs communaux seront rendus attentifs à la problématique énergétique actuelle



Circulation routière

Limitation de la vitesse dans le village

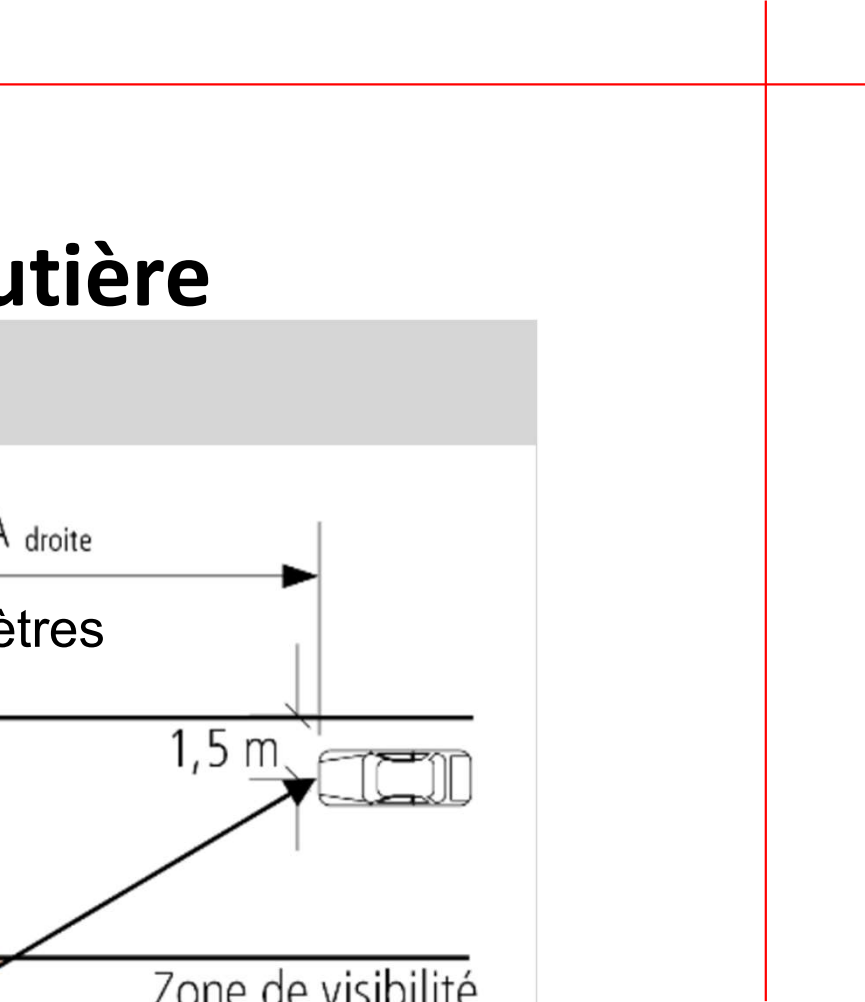
- Dès janvier 2023, les bases légales en matière de circulation routières entre en vigueur, ainsi que les modifications des lois existantes
- La procédure d'introduction de zones 30 km/h ainsi que les aménagements seront simplifiés
- Le Conseil communal s'attèlera à une réflexion globale pour le village, avec l'aide d'un bureau spécialisé en matière de circulation routière



Circulation routière

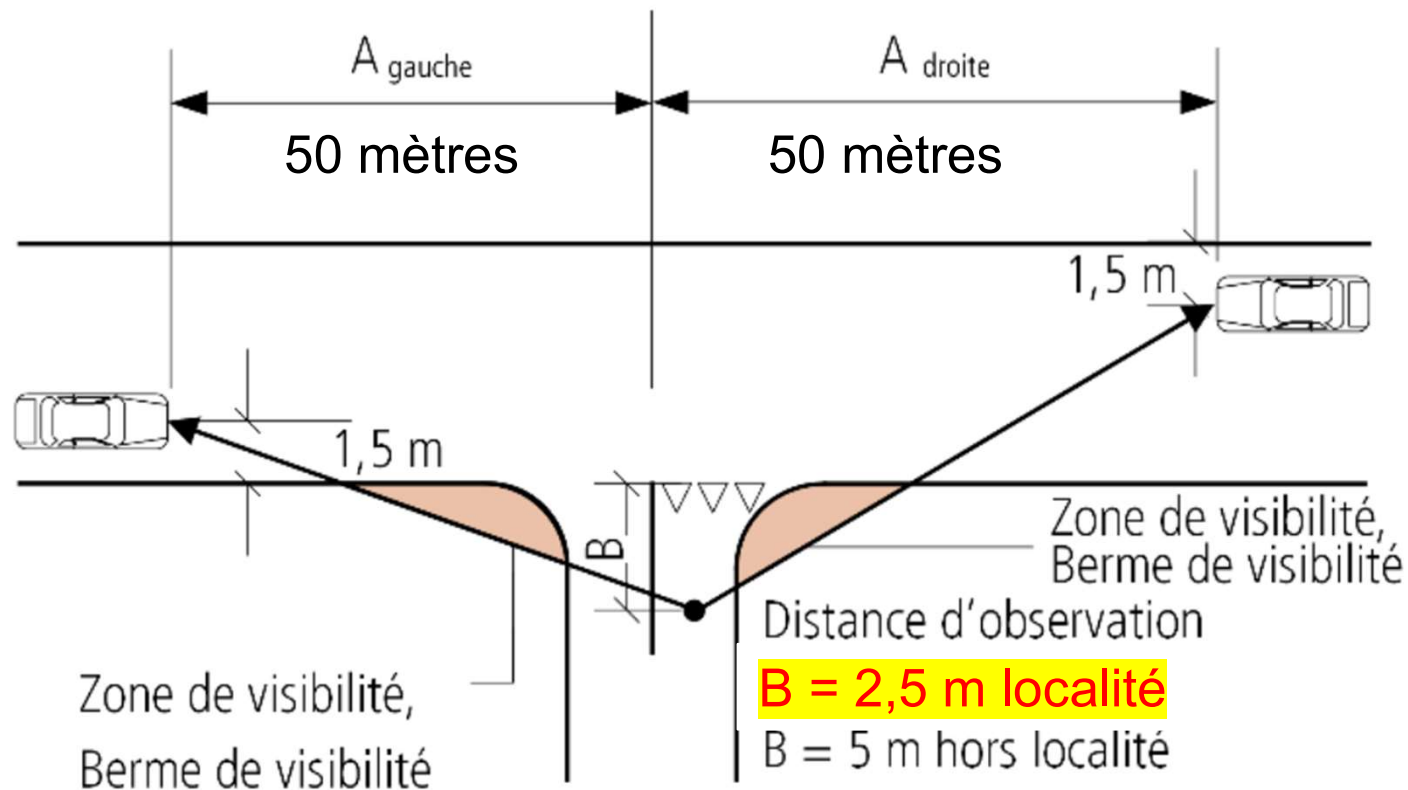
Débouché sur la route cantonale – carrefour
«épicerie» - visibilité

- Mai 2022 : refus de l'OPC (Office des ponts et chaussées) de modifier la signalisation et/ou la nouvelle barrière
- Juin 2022 : relance de la commune à la suite de la demande de l'assemblée communale
- Juillet 2022 : réponse négative du canton
- Novembre : séance sur place avec l'OPC



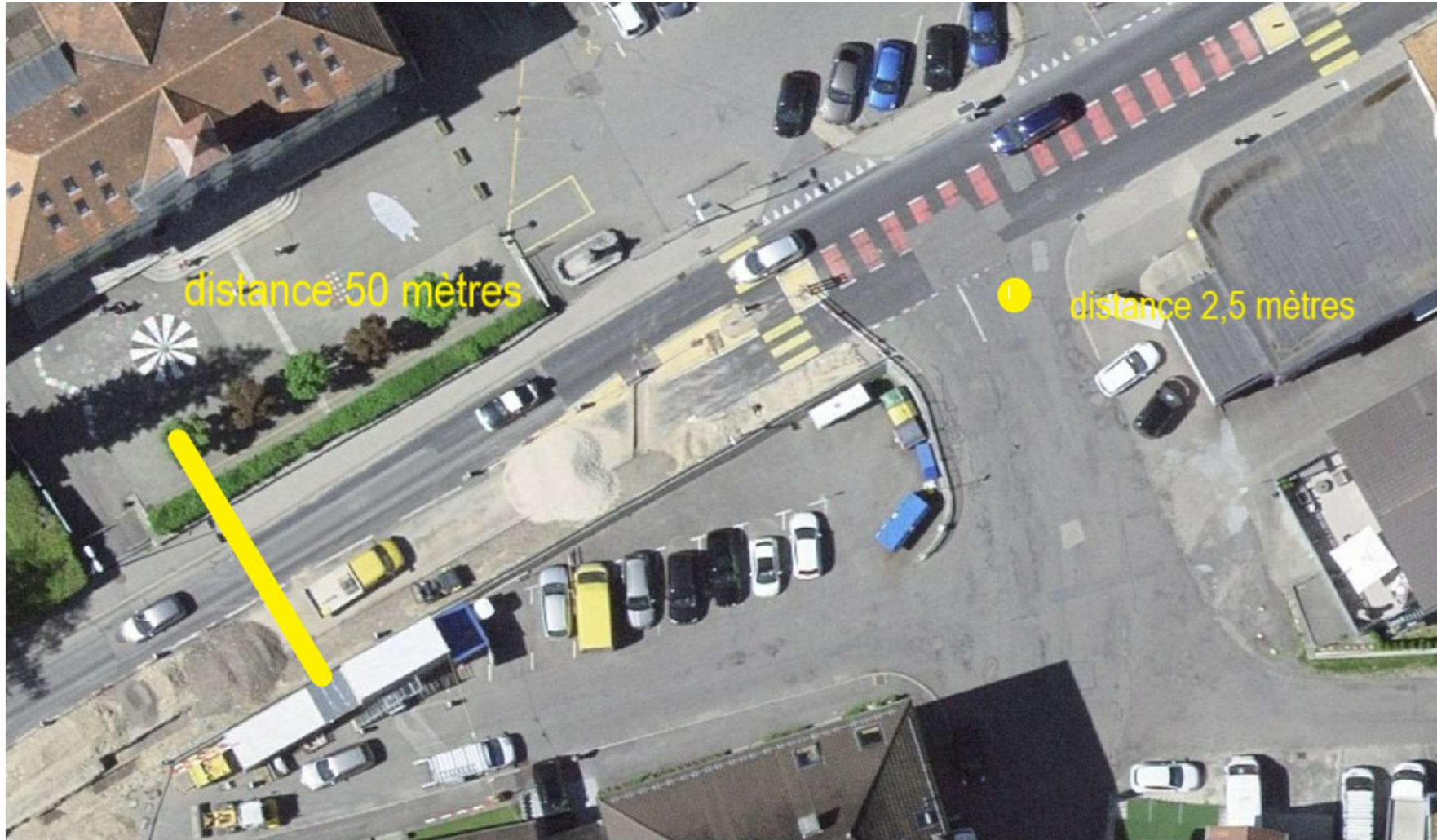
Circulation routière

Visibilité à un débouché non prioritaire





Circulation routière





Circulation routière





CHAUFFAGE A DISTANCE

Etat du projet

- novembre 2022 : création de la Société anonyme et des statuts
- novembre 2022 : rencontre des actionnaires et lancement officiel du projet
- début 2023 : information à la population de la suite du projet (date à définir)



Rénovation de la salle communale

Travaux en cours

- assemblée du 9 décembre 2021 : vote d'un crédit de CHF 500'000.-
- assemblée du 7 juillet 2022 : vote d'un crédit supplémentaire de CHF 250'000.-

Toiture - constatations :

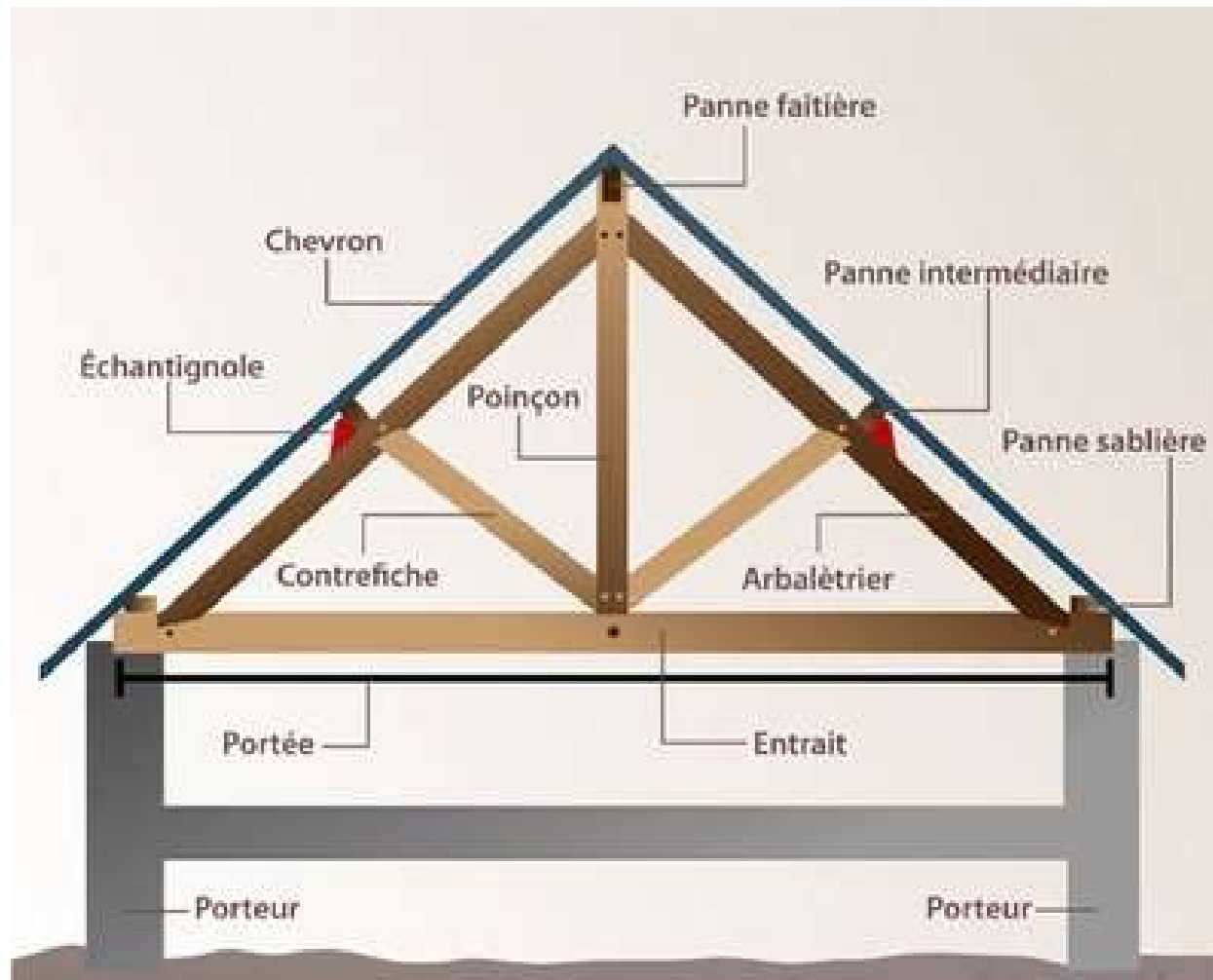
à l'établissement de l'offre, les entreprises n'ont pas constaté l'état de dégradation de la charpente, celle-ci n'ayant pas été détériorée



- En débutant les travaux, lors de la dépose des tuiles pour la réfection du toit, il a été constaté que la charpente est en très mauvais état et nécessite un changement complet
- les travaux ont été arrêtés en urgence début novembre



- une vérification de la solidité de la charpente a été faite par un spécialiste le 24 novembre (fermes encore en bon état mais déneigement du toit obligatoire)





Etant donné la fiabilité des prévisions météorologiques jusqu'au 15 décembre prochain n'annonçant pas de chutes de neige, le Conseil communal a décidé de laisser la salle ouverte pour honorer les locations pour les manifestations prévues de longue date.

La salle communale sera fermée à toute utilisation dès le 15 décembre 2022 jusqu'à nouvel avis.



Cette situation conduit le Conseil communal à entamer une réflexion globale sur ce projet en tenant compte de tous les éléments et évaluer la suite à lui donner.

Des informations plus précises seront communiquées après étude complète du dossier.



PROJET DE NOUVEAU COMPLEXE COMMUNAL

Réflexions du Conseil communal

- Manque de locaux pour l'école
- Locaux de l'administration (y.c. archives et salles de réunions) insuffisants
- Locaux d'archives non conformes aux directives cantonales
- Places dans l'abri PC sous-dotées (mise aux normes obligatoire à court terme)



But de l'étude d'un nouveau complexe :

- Regroupement des structures communales
- Etudier la possibilité d'inclure dans le projet un parking souterrain convertible en abri PC en cas de besoin





Entretien des bâtiment et locatifs communaux

Objectifs du Conseil communal

- établir un projet d'entretien global des bâtiments
- établir un échéancier pour les gros travaux (façades, toitures, chauffage, etc)
- effectuer des rénovations régulières des appartements en fonction des départs
- inscrire au budget les investissements sur le moyen et long terme



Collecte des déchets – EcoPoint

- Pour compléter la réorganisation de la collecte des déchets, l'aménagement d'un EcoPoint centralisé sera réalisé en 2023
- L'EcoPoint répond à un besoin de place de tri, de places de parc et de centralisation
- Plusieurs communes du Vallon ont déjà réalisé l'aménagement d'EcoPoints uniformisés
- Des informations complémentaires quant à la mise en service seront transmises aux citoyens en temps voulu





Incivilités

Comme cela a déjà été publié à plusieurs reprises dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary, le Conseil communal regrette de constater que les propriétaires de chiens ou de chevaux laissent les déjections de leur animal sur la route. La Route des Sauges est particulièrement concernée.

Un rappel sera encore envoyé aux citoyens par le biais d'un tout-ménage.

La fédération Suisse des Sports Equestres a publié un code de bonne conduite pour les cavaliers. Les personnes concernées sont remerciées d'en prendre connaissance et d'appliquer celui-ci.



«Un cheval sans cavalier
reste un cheval.

Un cavalier sans cheval
n'est plus qu'un humain.»



Code de bonne conduite

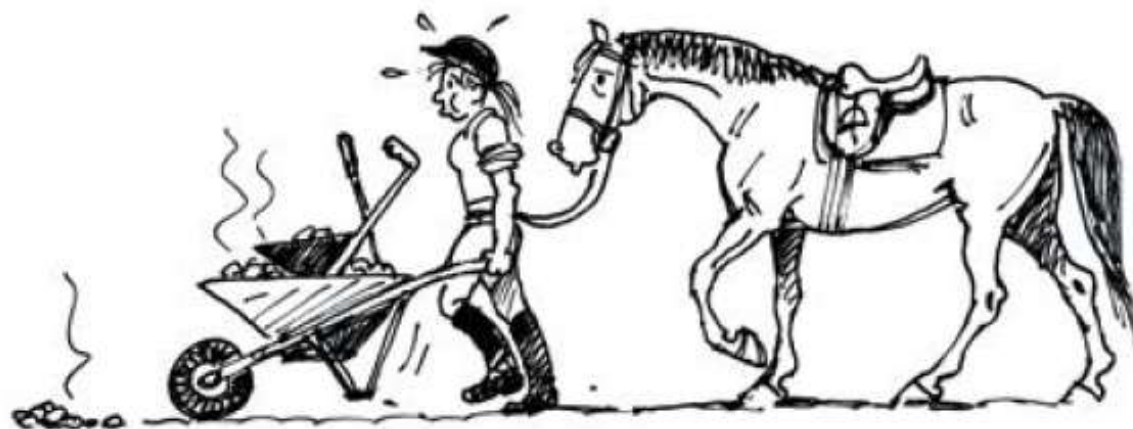
pour cavaliers et meneurs en extérieur
et dans la circulation routière



8. Crottins

Ramasser les crottins est une affaire d'honneur pour les cavaliers/meneurs

Dans les zones d'habitation, lors d'une promenade ou d'une halte, les crottins des chevaux doivent être ramassés.





12. Divers



Après une année 2022 marquée par les événements en Ukraine et les problématiques énergétiques, les Autorités espèrent que l'année 2023 gardera chacune et chacun en bonne santé et vous souhaitent tout le meilleur